

Commune de FRESSE  
Compte-rendu du  
Conseil Municipal du 13 mai 2013

**Nombre de membres :**  
**Afférents au conseil : 15**  
**En exercice : .....10**  
**Présent(s) : .....7**  
**Pouvoir(s) : .....1**  
**Absent(s) .....2**  
**Votants : .....8**  
**Affiché le : 17/05/2013**

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 6 mai 2013 pour la session ordinaire du 13 mai 2013.

L'an deux mil treize, le lundi treize mai à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: Mrs PARISOT, GENEY, MOUGENOT Adjoints, BOHEME, GAMELON, GILLET et LOMBARD Patrice, Maire,

Absent(s) excusé(s): M DAVAL Brice qui donne pouvoir à M. BOHEME ;

Absent(s): Mrs. CHIPPAUX et DAVAL Cyrille,

Monsieur BOHEME Jean-Sébastien a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et demande à l'assemblée l'autorisation de mettre à l'ordre du jour une délibération supplémentaire :

- Participation chauffage logement communal ; ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise que s'est en en amont une réunion - toutes commissions confondues le 3 mai 2013.

**ORDRE DU JOUR :**

- Modification des statuts de la C.C.H.V.O. (représentativité) ;
- Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste du « Montvillers » ;
- Transfert de la compétence « service public du gaz » SIED pour 5 communes ;
- Tarif eau 2013-2014 ;
- Choix entreprise pour remplacement des fenêtres des logements communaux sis au-dessus de l'école ;
- Abri communal ;
- Contrat de maintenance chaufferie bois ;
- Voirie 2013 ;
- Décision modificative ;
- Autorisation de paiement d'heures complémentaires et supplémentaires ;
- Créations de postes ;
- Projet d'achat maison CHRETIEN sous condition vente ancien bâtiment Poste .
- Demandes de subventions ;
- Questions et affaires diverses ;

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.H.V.O. -représentativité -**

M. GILLET Alexandre absent

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la C.C.H.V.O. concernant les modifications des statuts relatives à la représentativité des communes membres au sein du conseil communautaire qui s'appliqueront lors des prochains renouvellements des conseils municipaux soit en 2014.

| Population communale       | Nombre de sièges |
|----------------------------|------------------|
| De 1 à 99 habitants        | 1                |
| De 100 à 549 habitants     | 2                |
| De 550 à 799 habitants     | 3                |
| De 800 à 999 habitants     | 4                |
| De 1 000 à 1 199 habitants | 5                |
| De 1 200 à 1 499 habitants | 6                |
| De 1 500 habitants et plus | 7                |

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

- REFUSE D'ADOPTER les nouvelles modalités de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire telles que rappelées ci-dessous :

- REFUSE D'ADOPTER la modification

### RENFORCEMENT DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE ISSU DU POSTE DU MONTVILLERS

M. GILLET Alexandre absent

Pas de délibération prise – Monsieur le Maire a rendez-vous le 14 mai à 14 H.30 avec Monsieur Nicolas DESVAUX du SIED pour revoir le projet

### TRANSFERT DE COMPETENCE « SERVICE PUBLIC DU GAZ » SIED POUR 5 COMMUNES

M. GILLET Alexandre absent

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

ACCEPTE les transferts de la compétence « service public gaz » demandés par les communes de Champagny, La Côte, Plancher-Bas, Magny-Danigon et Ronchamp au S.I.E.D. 70

### TARIF EAU 2013-2014

Arrivée de M. GILLET Alexandre à 18H. 50

Le conseil municipal à L'UNANIMITE

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014 :

Location compteur : 29.00 €

M<sup>3</sup> eau : 0.80 €

### REMPLACEMENT DES FENETRES APPARTEMENTS COMMUNAUX AU 141. LE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il avait été décidé lors de la réunion d'orientation budgétaire et lors du vote du budget primitif 2013 de procéder au remplacement des fenêtres des deux appartements communaux situés au 141. Le Village.

Monsieur PARISOT, 1<sup>er</sup> Adjoint a fait faire 4 devis aux entreprises désignées ci-dessous :

- ✓ Les Fermetures du Lion à ARPENANS -70-
- ✓ Les Mille Fenêtres à RONCHAMP – 70 –
- ✓ PERSONENI à LINEXERT -70-
- ✓ NEGRO MENUISERIE à BAVILLERS -90-

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

DECIDE de retenir l'offre des Etablissements PERSONENI de LINEXERT pour un montant T.T.C. de 10 477.23 (DIX MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT EUROS VINGT-TROIS CENTIMES).

AURORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



## ABRI COMMUNAL

Pas de délibération prise en cette séance, d'autres devis doivent être demandés par Monsieur le Maire.

## CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFERIE/SOUS STATIONS

Le conseil municipal à L'UNANIMITE

- DECIDE de souscrire un contrat de maintenance, avec la Société IMHOFF de GERARDMER, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation du contrat par la commune dans un délai de trois (3) mois avant la date anniversaire par lettre recommandée avec avis de réception
- Le contrat entre en vigueur au 1<sup>ER</sup> avril 2013.
- Le montant annuel de la maintenance sur l'ensemble des équipements cités dans le contrat est de 2 998,75 € (deux mil neuf cent quatre vingt dix huit euros et soixante quinze centimes T.T.C.)

## VOIRIE 2013

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

DECIDE de retenir l'Entreprise VALDENNAIRE de Servance pour effectuer les travaux pour un montant maximum de 40 000 € H.T. (QUARANTE MILLE EUROS) ;

DEMANDE que Monsieur le Maire sollicite de nouveau la dite entreprise afin de réaliser un devis complémentaire pour :

- La route de la Montagne ;
- La route forestière du Sapoz ;
- La route du Fiadin

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Virement de crédits : D 020 : dépenses imprévues investissement - 1 000 €  
D 165 : dépôts et cautionnements reçus + 1000 €

Voté à l'UNANIMITE

## AUTORISATION DE PAIEMENT D'HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il arrive que des agents communaux soient amenés à effectuer des heures complémentaires (femme de ménage ; adjoint administratif – A.P.C.) et supplémentaires (adjoints techniques) afin d'assurer ponctuellement un service correct.

Il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur le paiement de ces heures,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire à payer des heures complémentaires ou supplémentaires selon les cas aux Adjoints Techniques et Administratif (A.P.C.)

## CREATIONS DE POSTES Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe / Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- DECIDE la création, à compter du 01 juin 2013,
- d'un poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## PROMESSE DE VENTE MAISON CHRETIEN

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal la demande de Maître TOURNIER, transmise par Maître BOHL, au sujet d'une proposition de signature de promesse de vente de la maison CHRETIEN sise sur le territoire de la commune, à côté de l'église, conditionné à la vente de l'ancien bâtiment communal « POSTE » au profit de la commune.

L'attention est attirée sur la situation financière actuelle de la commune ainsi que sur élections municipales prochaines où, une grande partie des élus se retire, obérant ainsi les projets futurs.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à :

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTION(S) |
|-----------|-------------|---------------|
| 1         | 7           | 0             |

N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à signer une promesse de vente.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE DECIDE :

D'ATTRIBUER une subvention aux associations suivantes :

- Corps des Sapeurs Pompiers de Fresse ; 500.00 €
- Handball de la Haute Vallée de l'Ognon - Melisey ; 50.00 €
- La Fondation du Patrimoine de Besançon ; 50.00 €

Et REFUSE à l'UNANIMITE d'allouer une subvention à :

- Les Restos du Cœur de Lure ;

## PARTICIPATION CHAUFFAGE LOGEMENT COMMUNAL 141. LE VILLAGE

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

DECIDE de demander une participation de 100.00 € (CENT EUROS) par mois à Monsieur PHILIPPE Christophe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

## QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur les points suivants :

- Démission de Mme JOLY Chantal en date du 26/04/2013 ;
- Festival Musique et Mémoire du 19 juillet au 4 août 2013 ;
- Demande de logement pour appartement 394. Les Larmets, refusée à la location.
- Autorisation est donnée à Mme PLUCHON d'afficher les dessins des enfants – suite au concours de dessin du 8 mai – dans la salle du conseil municipal.
- Mrs PARISOT et GILLET se proposent pour cuber le bois de M. GENEY Fabrice ;

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30

Vu  
Le Maire,  
Patrice LOMBARD

